

# Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2012- 2015

---

Reddition de comptes pour l'année financière 2015-2016

Et quelques faits saillants pour la période 2012-2016

Le présent document a été préparé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

**Coordination et rédaction**

Direction générale des politiques et de la performance ministérielle

**Coordination de la production et édition**

Direction des communications

**Révision linguistique**

Sous la responsabilité de la Direction des communications

**Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :**

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :

**[www.education.gouv.qc.ca](http://www.education.gouv.qc.ca)**

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-78601-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

## TABLES DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| Nombre de mesures par secteur.....                                       | 1         |
| <b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.....</b>                          | <b>2</b>  |
| <b>FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET FORMATION CONTINUE.....</b> | <b>4</b>  |
| <b>ÉDUCATION DES ADULTES.....</b>  | <b>5</b>  |
| <b>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....</b>                                       | <b>6</b>  |
| <b>AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES.....</b>                                   | <b>7</b>  |
| <b>LOISIR ET SPORT.....</b>  | <b>9</b>  |
| <b>COMMUNICATION.....</b>  | <b>12</b> |
| <b>TRAITEMENT DES PLAINTES.....</b>                                      | <b>13</b> |
| <b>ACCESSIBILITÉ DES LIEUX.....</b>                                      | <b>13</b> |
| <b>EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES.....</b>                           | <b>14</b> |

## Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2012-2015

Reddition de comptes pour l'année financière 2015-2016

Et quelques faits saillants pour la période 2012-2016

Le dernier plan d'action consacré aux personnes handicapées, fruit du travail des deux anciens ministères, contient trente-cinq mesures rattachées à quatorze objectifs qui sont répartis dans trois sections mentionnées plus bas.

| Actions liées à la mission du Ministère |                   |
|---|-------------------|
| Secteur                                 | Nombre de mesures |
| Enseignement primaire et secondaire     | Six               |
| Formation professionnelle               | Une               |
| Éducation des adultes                   | Trois             |
| Enseignement supérieur                  | Trois             |
| Aide financière aux études              | Cinq              |
| Loisir et sport                         | Douze             |

| Actions liées aux services à la population |                   |
|--|-------------------|
| Secteur                                    | Nombre de mesures |
| Communications                             | Deux              |
| Traitement des plaintes                    | Une               |

| Actions réalisées à titre de gestionnaire d'un organisme public |                   |
|---|-------------------|
| Secteur   | Nombre de mesures |
| Accessibilité des lieux   | Une               |
| Embauche des personnes handicapées                              | Une               |

| ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015                              | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS   |
| Améliorer les services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté dans les écoles primaires et secondaires | Soutenir les commissions scolaires offrant des services aux élèves handicapés | <p><b>Action réalisée</b><br/>Une aide financière de 18 M\$, destinée au soutien à l'intégration des élèves handicapés en classe ordinaire, a été attribuée.</p> <p>Un réinvestissement de 3,5 M \$ pour 2015-2016 a été réalisé pour soutenir l'intégration en classe des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA).</p> <p>Une aide financière de 1,4 M\$, pour l'achat de mobilier ou d'équipement adaptés, et une autre de 6,6 M\$, pour faciliter aux EHDAA l'accès aux technologies de l'information et de la communication, ont été attribuées.</p> | <p><b>Action réalisée</b><br/>Les sommes ont augmenté durant cette période. L'augmentation est supérieure en 2015-2016, notamment grâce au réinvestissement de 3,5 M\$.</p> |

| ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| OBJECTIFS   | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS  |
|   | Examiner les modalités de financement et de prestation des services aux élèves handicapés pour s'assurer qu'elles permettent d'appuyer plus rapidement et plus facilement les services offerts à ces élèves | <p><b>Action en voie de réalisation</b><br/>Le Ministère étudie actuellement de nouvelles avenues d'allocation du financement pour les élèves handicapés de façon à simplifier le processus.</p> <p><b>Action en continu</b><br/>L'organisation des services est sous la responsabilité des commissions scolaires. La démarche du plan d'intervention permet de mettre rapidement en place des interventions. L'organisation des services doit être dissociée du financement accordé et être plutôt basée sur les besoins et capacités de l'élève tels qu'ils ont été définis lors de la démarche du plan d'intervention. Plusieurs interventions, réalisées en classe, permettent de faire de la prévention et d'intervenir rapidement. Une enveloppe globale est allouée à la commission scolaire pour l'organisation des services pour tous les élèves, incluant les élèves handicapés.</p> |  |
| Favoriser la réussite scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage | Poursuivre le soutien et la formation du milieu scolaire dans le cadre du mandat des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire  | <p><b>Action réalisée</b><br/>En date de janvier 2016, 85,33 effectifs à temps plein sont engagés comme personnes-ressources.</p>  | Des personnes-ressources des services régionaux de soutien et d'expertise sont déployées dans l'ensemble des régions du Québec. Les principaux mandats confiés à ces personnes sont d'assurer, pour l'intervention auprès des EHDAA, le soutien aux commissions scolaires et aux écoles, la formation continue du personnel, la réalisation d'activités de recherche et de développement ainsi que le développement d'une expertise nationale. |

| ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE  |   |   |  |
|--|---|---|--|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS  |
| Implanter le canevas de base national du plan d'intervention dans l'ensemble des commissions scolaires | Faire connaître les bonnes initiatives sur le site Web du Ministère   | <b>Action réalisée</b><br>Le rapport final de l'évaluation de l'implantation du <i>Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité</i> et de ses retombées, réalisé par l'Université du Québec en Outaouais, a été publié sur le site du Ministère. | Le document <i>Au-delà des apparences... Un œil averti pour l'accompagner vers la réussite</i> a pour but de favoriser le développement professionnel des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire relativement à l'intervention auprès des élèves ayant une déficience motrice. Il s'adresse aux conseillers pédagogiques qui désirent soutenir et accompagner les enseignants. |
|  | Soutenir l'expérimentation de projets en lien avec les transitions interordres dans le cadre du <i>Programme de soutien à la recherche et au développement en adaptation scolaire</i> | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu 21 nouveaux projets sélectionnés pour un montant total de 1 099 472 \$.  | L'allocation budgétaire liée aux projets en partenariat en adaptation scolaire permet aux commissions scolaires qui le souhaitent de réaliser des projets, notamment en adaptation scolaire. Les projets peuvent porter sur la transition interordres. Le budget annuel consacré à cette allocation est de près de 1,5 M\$.  |
|  | Poursuivre l'implantation du canevas de base national du plan d'intervention  | <b>Action réalisée</b><br>Pour l'année 2015-2016, aucune nouvelle formation n'a été ajoutée à l'offre de service, qui demeure active.   |  |

| FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ET FORMATION CONTINUE               |   |   |   |
|--|---|---|---|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS |
| Favoriser l'accès à la formation professionnelle aux personnes handicapées | Soutenir des projets de sensibilisation à l'entrepreneuriat en milieu scolaire adaptés aux différentes clientèles, dont les personnes handicapées | <b>Mesure abolie</b><br>La mesure de sensibilisation à l'entrepreneuriat vise tous les étudiants du collégial et il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les projets sont adaptés aux personnes handicapées. Le Ministère ne peut rendre compte de cette action. La mesure a été abolie le 12 novembre 2014. Elle n'a donc pas été reconduite en 2014-2015 et 2015-2016. |   |

| ÉDUCATION DES ADULTES  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS   |
| Améliorer les services à l'éducation des adultes offerts aux personnes handicapées | Améliorer les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) au regard des caractéristiques et des besoins des personnes handicapées et produire un document synthèse | <b>Action déjà réalisée en 2012-2013</b>  | Ce document, rendu disponible pour les commissions scolaires, présente les caractéristiques des personnes handicapées et les besoins particuliers liés à chacun des types de déficience (motrice, visuelle, auditive, intellectuelle, santé mentale, etc.) dans le but de mieux accueillir ces clientèles dans les SARCA. |
|  | Soutenir la production de matériel et le développement de divers instruments (matériel en braille, vidéos pour malentendants...) destinés aux personnes handicapées                             | <b>Mesure réalisée en continu</b><br>Durant l'année 2015-2016, une allocation de près de 29 000 \$ a été attribuée pour l'adaptation et la transcription en braille de matériel pédagogique s'adressant aux adultes ayant une déficience visuelle. La mesure porte aussi sur la mise à jour d'un lexique en français et en mathématiques s'adressant aux adultes ayant une déficience auditive. | La production d'épreuves en version numérisée a débuté dans le cadre d'un projet de reconnaissance des acquis. Cela constitue une première en formation générale des adultes. Ce type d'épreuve devrait être facilitant pour les adultes qui ont des besoins particuliers.  |
|  | Expérimenter l'aide technologique (outils d'aide à la lecture) à titre de mesures adaptatives auprès de la clientèle ayant une déficience visuelle lors de l'évaluation des apprentissages      | <b>Mesure abolie</b><br>Cette mesure a été abolie, car elle a été jugée non pertinente pour la clientèle adulte en formation générale des adultes.  |   |

| ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  |   |   |  |
|---|---|---|--|
| OBJECTIFS   | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS  |
| Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap | Soutenir financièrement les établissements collégiaux et universitaires offrant des services aux étudiants en situation de handicap   | <b>Action en continu</b><br>Le Ministère a soutenu les cégeps à hauteur de 20 135 510 \$, les collèges privés à hauteur de 1 067 600 \$ et les universités à hauteur de 9 961 067 \$. | Depuis 2012-2013, plusieurs investissements additionnels ont été consentis pour soutenir les établissements collégiaux et universitaires offrant des services aux étudiants en situation de handicap. Ainsi, entre 2012 et 2016, le montant alloué par le Ministère pour le soutien à ces étudiants est passé de 14,9 M\$ à 31,2 M\$, ce qui représente une augmentation de plus de 16,2 M\$.  |
|   | Réviser les programmes de soutien à l'accueil et à l'intégration des étudiants en situation de handicap pour assurer la cohérence entre les programmes et le modèle d'organisation des services | <b>Action déjà réalisée en 2014-2015</b>  | Les travaux de révision des programmes de soutien menés en 2014-2015 ont permis d'intégrer les responsabilités auparavant liées aux volets Services spécialisés et Ressources matérielles du <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> et au volet Adultes de l'Aide financière aux études. Ils ont permis de réduire les obstacles de nature administrative auxquels les étudiants étaient confrontés. En effet, en confiant aux établissements d'enseignement la responsabilité de l'organisation et de l'offre de services et de ressources matérielles, les étudiants ont été libérés de cette responsabilité et des contraintes qu'elle entraînait, notamment l'embauche de personnel. Cette révision a également permis d'harmoniser les critères d'admissibilité aux fins de financement entre les réseaux collégial et universitaire et de les rendre conformes à la définition de personne handicapée prévue à la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> . |

| ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR |   |   |   |
|------------------------|---|---|---|
| OBJECTIFS              | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS |
|                        | Assurer le suivi de l'implantation du modèle d'organisation des services à l'intention des étudiants ayant un trouble d'apprentissage, un trouble mental ou un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, et du plan d'action qui l'accompagne | <p><b>Action en voie de réalisation</b><br/>Les quatorze objectifs du plan d'action sont réalisés ou en voie de réalisation.</p> <p>Un bilan de la mise en œuvre du plan d'action est en cours. Son évaluation permettra de déterminer s'il sera reconduit.</p> |   |

| AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES                                      |   |  |   |
|---|---|--|---|
| OBJECTIFS   | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS |
| Favoriser l'accès à l'aide financière aux personnes handicapées | Organiser des activités d'information générale sur les mesures d'aide financière  | <p><b>Action en continu</b><br/>Durant l'année 2015-2016, dix-neuf formations ont abordé le thème <i>Programme d'allocation pour des besoins particuliers</i> (PABP) et la notion de déficience fonctionnelle majeure, soit neuf auprès des partenaires « établissements d'enseignement » et dix à l'interne (personnel de l'AFE).</p> |   |
|   | Maintenir l'accessibilité de l'information générale, à propos de l'Aide financière aux études, sur le site Web du Ministère ainsi que dans le document <i>Une aide à votre portée</i> | <p><b>Action réalisée et en continu</b><br/>Il s'agit d'une activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution de l'aide dans le cadre du PABP et du <i>Programme de prêts et bourses</i>.</p>  |   |
|   | Offrir un choix d'accès, pour les bénéficiaires adultes du PABP, entre le format papier et le format numérique du formulaire  | <p><b>Projet abandonné</b><br/>Ce projet n'a pas été reconduit en raison des modifications importantes prévues au PABP pour les années à venir.</p>  |   |

| AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES |   |  |   |
|----------------------------|---|--|---|
| OBJECTIFS                  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015  | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS |
|                            | Maintenir l'accès, pour les bénéficiaires adultes du PABP, des services en ligne de l'Aide financière aux études sur le site Web du Ministère                       | <b>Action réalisée et en continu</b><br>Il s'agit d'une activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution dans le cadre du PABP. |   |
|                            | Maintenir le versement des montants d'aide financière par dépôt direct dans le compte bancaire des bénéficiaires du <i>Programme de prêts et bourses</i> et du PABP | <b>Action réalisée et en continu</b><br>Il s'agit d'une activité récurrente liée au changement de cycle d'attribution dans le cadre du PABP. |   |

| LOISIR ET SPORT   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| OBJECTIFS   | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS   |
| Favoriser l'accès aux activités de loisir, offertes à l'ensemble de la population, aux personnes handicapées                | Soutenir les organismes et les municipalités dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées</i>   | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu environ 500 organismes et municipalités, plus de 6 000 personnes handicapées et 3 000 accompagnateurs pour un total de 1 335 000 \$.   | Les crédits totaux alloués à ce Programme sont les mêmes depuis plusieurs années. Le nombre d'organismes soutenus et de personnes touchées varie d'une année à l'autre, mais demeure relativement stable.   |
|   | Soutenir les camps de vacances dans le cadre du <i>Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances</i>   | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a accordé 1 056 457 \$ de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Aide à l'accessibilité</i><br/>Un soutien financier de 813 122 \$ a été accordé à quinze camps spécialisés pour les personnes handicapées.</li> <li>• <i>Aide aux immobilisations</i><br/>Un soutien financier de 310 280 \$ a été accordé à quinze camps, dont treize pour personnes handicapées et deux autres pour des projets d'accessibilité de lieux et d'équipements liés aux activités récréatives et sportives.</li> <li>• <i>Aide à l'accompagnement des personnes handicapées</i><br/>Un soutien financier de 122 376 \$ a été accordé à 25 camps, à environ 1 300 personnes handicapées et à plus de 300 accompagnateurs.</li> <li>• <i>Projets spéciaux</i><br/>Aucun projet destiné uniquement aux personnes handicapées n'a été soutenu.</li> </ul> | Les crédits totaux alloués à ce programme sont les mêmes depuis plusieurs années. Le nombre d'organismes soutenus et de personnes touchées varie d'une année à l'autre, mais demeure relativement stable. Cependant, les sommes investies en immobilisation et en projets spéciaux varient davantage, selon les demandes d'aide soumises. |
| Favoriser la coordination entre les différents organismes de loisir et de sport qui se consacrent aux personnes handicapées | Soutenir l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) et la Fédération québécoise du loisir en institution (FQLI) par l'intermédiaire du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu l'AQLPH par une subvention de 82 540 \$.<br><br>Il a également soutenu la FQLI par l'attribution d'une subvention de 85 940 \$.  | Les sommes versées à ces organismes sont les mêmes depuis plusieurs années.   |

| LOISIR ET SPORT   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| OBJECTIFS   | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS  |
|   | Soutenir le Conseil québécois du loisir (CQL) et Sports-Québec (SQ)  | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a accordé au CQL une subvention de 425 000 \$, qui se décline comme suit : 350 000 \$ pour la réalisation de la mission de l'organisme et 75 000 \$ pour la gestion du <i>Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec</i> . En ce qui a trait au SQ, le Ministère lui a accordé 692 000 \$ pour la réalisation de sa mission. | Les sommes versées à ces organismes sont les mêmes depuis plusieurs années.  |
|   | Accompagner les fédérations sportives québécoises dans l'organisation de rencontres de concertation  | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a accompagné cinq fédérations sportives handisports dans la mise en œuvre de leur modèle de développement des athlètes.   |  |
|   | Soutenir les organismes locaux de loisir et de sport dans la réalisation d'activités pour les personnes handicapées par l'intermédiaire du <i>Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées</i>  | <b>Action réalisée</b><br>Plus de 200 organismes locaux ont reçu des subventions totalisant 103 500 \$.  | Les crédits totaux alloués à ce programme sont les mêmes depuis plusieurs années. Le nombre d'organismes soutenus varie d'une année à l'autre, mais est relativement stable. |
|   | Soutenir financièrement les unités régionales de services (URS) dans le développement de la mission régionale de loisir pour les personnes handicapées   | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu les dix-sept URS à hauteur de 1 200 920 \$.   | Les sommes versées à ces organismes sont les mêmes depuis plusieurs années.  |
| Favoriser l'accès au sport pour les athlètes handicapés | Maintenir l'accessibilité des programmes de soutien aux fédérations et aux athlètes handicapés pour la pratique sportive dans le cadre du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises (PSFSQ) et du Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) | <b>Actions réalisées</b><br>Le Ministère a soutenu cinq fédérations comptant plus de 5 800 membres à hauteur de 325 074 \$ par l'intermédiaire du PSFSQ.<br><br>Il a soutenu six fédérations à hauteur de 25 000 \$ par l'intermédiaire du PSES.   | La situation varie légèrement d'une année à l'autre pour le soutien aux événements sportifs.   |

| LOISIR ET SPORT |  |  |  |
|-----------------|--|--|--|
| OBJECTIFS       | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS  |
|                 | Soutenir les événements sportifs internationaux et pancanadiens pour athlètes handicapés dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu un événement accueillant tant des athlètes handicapés que non handicapés grâce à une subvention de 70 000 \$.                   | De 2012 à 2016, le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, dans le cadre du <i>Programme de soutien aux événements sportifs internationaux</i> , a accordé des subventions totalisant 998 350 \$ pour la tenue et l'organisation de cinq événements visant les athlètes présentant un handicap physique ou intellectuel.<br><br>De plus, durant cette même période, deux événements accueillant tant des athlètes présentant un handicap que des athlètes sans handicap ont reçu une subvention de 170 000 \$. |
|                 | Soutenir les fédérations handisports dans le cadre du Programme de soutien financier au développement de l'excellence sportive   | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu cinq fédérations sportives handisports et neuf fédérations sportives à hauteur de 285 949 \$.                                   | La situation est similaire au cours des dernières années.  |
|                 | Soutenir les athlètes et les entraîneurs (catégorie Excellence) dans le cadre du Programme Équipe Québec   | <b>Action réalisée</b><br>Le Ministère a soutenu 21 entraîneurs d'athlètes avec un handicap, à hauteur de 385 000 \$, et 77 athlètes ayant un handicap, à hauteur de 407 500 \$. | Une légère augmentation du nombre de personnes soutenues et une légère variation des sommes versées sont à noter.  |
|                 | Effectuer une recension des écrits scientifiques relativement à la pratique du sport de haut niveau chez les athlètes handicapés   | <b>Action réalisée</b><br>Des fiches scientifiques sont déjà disponibles sur le site Web <a href="http://www.savoir-sport.org">www.savoir-sport.org</a> .                        |  |

| COMMUNICATION  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS |
| Faciliter l'accès aux documents et aux services pour les personnes handicapées | Améliorer l'accessibilité de l'environnement Web du Ministère pour les personnes handicapées                           | <p><b>Action réalisée</b><br/>Environ 9 700 pages ont été rendues accessibles au 31 mars 2016 (à l'exception des tableaux complexes).</p> <p><b>Action en cours de réalisation</b><br/>Les 800 pages du site de l'Aide financière aux études sont en cours de révision et seront accessibles au cours de l'année 2016-2017.</p> <p><b>Action en continu</b><br/>Les pages du site Web sont construites à partir de gabarits accessibles.<br/>Au 31 mars 2016, 90 % de l'ensemble du site Web du MEES était conforme aux standards d'accessibilité.</p> |   |
|  | Poursuivre l'accessibilité des documents conformément aux standards Web d'accessibilité pour les personnes handicapées | <p><b>Action en continu</b><br/>Les documents sont graduellement rendus conformes selon la disponibilité des ressources et des budgets.<br/>Au 31 mars 2016, 146 documents satisfaisaient aux exigences du standard d'accessibilité des documents.</p>   |   |

| TRAITEMENT DES PLAINTES  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016   | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS   |
| Faciliter le repérage des plaintes liées aux besoins des personnes handicapées | Implanter un nouveau processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées | <p><b>Action réalisée</b><br/>Sur les 920 plaintes adressées au Ministère en 2015-2016, 60 (6,5 %) indiquaient concerner un service ou un programme offert par le Ministère à une personne handicapée.</p> | <p><b>Action réalisée</b><br/>Un nouveau processus de traitement des plaintes permettant de repérer celles qui viennent de personnes handicapées a été implanté en mai 2012.</p> <p>À la fin du formulaire de plainte électronique disponible sur le site Web du Ministère, la question suivante est posée : « [E]st-ce que votre plainte concerne un service ou un programme offert à une personne handicapée? ».</p> <p>Du 29 mai 2012 au 31 mars 2016, l'option « oui » a été utilisée à 217 reprises par les citoyens. Parmi ces 217 plaintes, 142 concernaient les services rendus par le Ministère.</p> |

| ACCESSIBILITÉ DES LIEUX  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| OBJECTIFS  | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS |
| Maintenir des lieux accessibles pour les personnes handicapées | Soutenir l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments des commissions scolaires construits avant 1977 | <p><b>Action réalisée</b><br/>La même action a été reconduite pour l'année 2015-2016.</p> <p>La somme annuelle prévue de 10 000 000 \$ a été allouée entièrement aux commissions scolaires du réseau pour la réalisation de travaux correctifs à des immeubles ciblés dans leurs plans directeurs respectifs.</p> |   |

| EMBAUCHE DES PERSONNES HANDICAPÉES             |  |   |   |
|--|--|---|---|
| OBJECTIFS                                      | ACTIONS PRIORISÉES<br>PLAN D'ACTION<br>2012-2015   | BILAN<br><br>ANNÉE 2015-2016  | ENSEMBLE DE LA PÉRIODE 2012-2016<br>FAITS SAILLANTS   |
| Favoriser l'embauche des personnes handicapées | Maintenir les efforts en vue d'atteindre la cible du Plan d'embauche du Gouvernement du Québec, fixée à 2 % pour les personnes handicapées | <p><b>Action non réalisée</b><br/>Le Ministère emploie seize personnes handicapées, ce qui représente 1,6 % de ses effectifs.</p> | <p><b>Action non réalisée</b><br/>Tous les employés du Ministère reçoivent une pochette d'accueil dans laquelle est inclus le formulaire <i>Accès à l'égalité en emploi</i>, qu'ils doivent faire parvenir à la Direction des ressources humaines. C'est à partir de ce formulaire que nous obtenons les données à ce sujet.</p> <p>Aucune mise à jour de l'information déclarée par l'employé à son embauche n'est faite, malgré un possible changement de sa situation.</p> <p>Le Ministère a participé chaque année au <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées</i>.</p> <p>Il s'est doté de mesures afin de mieux respecter les orientations gouvernementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le recrutement d'employés réguliers ainsi que pour l'embauche d'étudiants et de stagiaires, la première liste de candidats potentiels transmise aux gestionnaires sera composée de groupes cibles (incluant les personnes handicapées);</li> <li>• Pour les emplois étudiants et stagiaires, si une direction retient la candidature d'un membre de groupes cibles (incluant les personnes handicapées), son salaire sera entièrement payé par la réserve de la sous-ministre.</li> </ul> |